



## Séminaire « Soutenabilités »

### Séance 2

### « Face à la crise, quelles politiques d'investissement soutenables ? »

19 mai 2020

## Synthèse des échanges

### **Pourquoi la relance qui s'annonce ne doit en aucun cas occulter l'urgence environnementale ?**

#### **Les leçons de la crise du Covid 19**

**Un nouveau référentiel public est possible** : Olivier Fontan, directeur exécutif du Haut Conseil pour le climat (HCC), met en lumière les similarités entre les deux grandes crises globales que sont la pandémie et le changement climatique, notamment « la difficulté pour les sociétés et aussi leurs gouvernants à imaginer l'ampleur de la menace et à la prendre au sérieux ». Cette crise sanitaire nous permet toutefois de constater qu'il est « **politiquement possible de dessiner un nouveau référentiel d'action publique** », ce qui constitue un enseignement pour la crise climatique.

**Un surendettement global** : Anne-Catherine Husson-Traore, directrice générale de Novethic, souligne que la crise du Covid-19 a révélé que nous sommes dans une situation de surendettement global au sens propre du terme (320 % du PIB mondial à la fin de l'année 2019), mais aussi de « surendettement total vis-à-vis du capital naturel » et de « surendettement social ».

**La non résilience du modèle actuel** : Anne-Catherine Husson-Traore précise que la crise sanitaire nous a démontré, au-delà de tout débat idéologique, que **le modèle actuel dominant n'est pas résilient face à cette crise sanitaire ou à celles à venir**. Dès lors, il s'agit, d'une part, de bien comprendre pourquoi ce modèle n'est pas

résilient et, d'autre part, comment réorienter les plans de relance et les investissements vers des modèles plus solides. De même, Nathalie Lhayani, directrice de la politique durable du groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC), insiste sur la nécessité de garder à l'esprit que **la viabilité économique de ces entreprises dépend de leur capacité à s'adapter à un monde où il faut être plus résilient.**

## Que faire face à ces constats ?

**Ne pas reproduire les erreurs de 2008 :** Face à ces constats, il apparaît aux yeux des intervenants qu'il **ne faut pas reproduire les erreurs des plans de relance de 2008**, notamment, comme le précise dans ses conclusions le HCC, au travers de mesures « grises » au détriment des parties climat et environnement trop peu financées. Le vrai danger serait, selon Nathalie Lhayani, **de retourner à une situation de "business as usual"**.

**Sortir de la dichotomie rentabilité et enjeux de développement durable :** Anne-Catherine Husson-Traore, note que **ce n'est pas parce qu'on observe un retour financier sur un exercice donné, qu'un investissement est rentable à plus long terme**. La rentabilité des investissements dans des modèles qui s'effondrent est fortement remise en question.

**Mettre en place des changements structurels :** Olivier Fontan explique que la baisse brutale et temporaire des émissions de gaz à effet de serre, de l'ordre de 30 % lors du confinement, n'est pas souhaitable car elle n'est pas durable : des changements structurels sont donc nécessaires. Pour ce faire, le rapport spécial du HCC recommande notamment de tirer les enseignements de la crise en termes de vulnérabilités, de résilience ; **d'intégrer l'urgence climatique à la sortie de crise** en valorisant par exemple la méthodologie du budget vert ; d'opérer une relance verte ne verrouillant pas l'économie dans des trajectoires carbonées et privilégiant la décarbonation (par exemple: investissements vers l'efficacité énergétique et les infrastructures bas-carbone) ; de conditionner des mesures budgétaires et fiscales à l'adoption de plans d'investissement et de perspectives compatibles avec la trajectoire bas-carbone.

**Opérer une transition juste :** Olivier Fontan souligne que la transition écologique doit porter une attention toute particulière aux **vulnérabilités et à l'accroissement des inégalités qui « rendent les individus et donc par conséquent la société beaucoup plus sensibles aux chocs externes qu'ils soient climatiques ou sanitaires »**.

**Accompagner les entreprises dans une stratégie plus résiliente :** Pour Nathalie Lhayani, l'accompagnement des entreprises doit se faire en plusieurs temps. Si à très court-terme, il faut se préoccuper des problèmes de **trésorerie** et du **chômage partiel**, il faut dans un deuxième temps se questionner sur les **contreparties** qui peuvent être exigées des entreprises qui vont être soutenues (automobile, transport aérien), et les **accompagner** dans une stratégie plus résiliente et soutenable à long terme, notamment sur la base des scénarios et méthodologie de l'ADEME (trajectoires ACT construites avec les entreprises des secteurs concernés à l'échelle internationale), en fonction de leur secteur. Dans un troisième temps, une **relance keynésienne** serait bénéfique et constituerait le moment de préparer ce que les économistes nomment la phase de « **destruction créatrice** » à la fin des cycles de crise et restructurer les

**activités très polluantes.** Anne Catherine Husson-Traore, souligne que **la nécessaire transformation du modèle économique** est particulièrement vraie pour le secteur automobile, déjà en difficulté avant la crise, qui peine à s'adapter à des changements rapides. Une des pistes, selon Olivier Fontan, pour répondre à ces enjeux est de **favoriser la formation et la reconversion professionnelles, en maximisant les investissements vers les secteurs de la transition les plus créateurs d'emplois**, comme par exemple celui de la rénovation énergétique des bâtiments qui permet de plus de réduire la précarité énergétique de nombreux foyers.

## Les leviers d'actions pour une économie soutenable

### Orienter les financements vers une économie soutenable

**L'intégration de critères ESG** (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les modèles financiers constitue pour Anne-Catherine Husson-Traore un apport intéressant puisqu'il permet désormais d'effectuer des mesures d'impact en réalisant des ratios entre impacts positifs et négatifs des entreprises sur le climat et l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD), et ainsi identifier les entreprises dotées d'un modèle résilient.

Elle rappelle qu'à l'échelle de l'Union européenne, **des questionnements** ont émergé, depuis 2015 et en lien avec l'Accord de Paris, **sur la manière de réorienter les financements publics et privés vers des objectifs environnementaux**, notamment dans le groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable auprès de la Commission européenne. **Il s'agit à la fois de trouver des financements pour ce qui est nouveau, ce qui peut être adapté et également d'arrêter de financer des projets contribuant à l'aggravation de la crise environnementale.** Le but de la feuille de route environnementale de l'Union européenne en ce qui concerne la finance durable est bien de faire converger objectifs environnementaux et financiers. C'est dans cette logique qu'a été mise en place fin 2019 **une taxonomie verte, c'est-à-dire un référentiel commun et partagé d'activités durables.** À partir de l'année prochaine, les entreprises cotées et les investisseurs devront reporter les activités en lien avec cette taxonomie, permettant d'avoir une vision d'ensemble des activités vertes et l'utiliser comme effet de levier.

### Faire levier sur les entreprises

Un des moyens d'aligner les stratégies d'entreprises sur des trajectoires soutenables est de faire en sorte que **les investisseurs institutionnels** (c'est-à-dire les actionnaires de ces entreprises) **pratiquent l'exclusion**, c'est-à-dire sortent leurs financements en actions, obligations, investissement *etc.* des secteurs incompatibles avec les objectifs fixés (*e.g.* le charbon). Les investisseurs peuvent également pratiquer **l'engagement actionnarial**, en demandant aux entreprises financées de **rendre des comptes** annuellement sur la **stratégie climat** et sur l'ensemble des **enjeux de soutenabilité** en prenant garde, précise Nathalie Lhayani, à ne pas se contenter de *Rainbow washing* ou *ODD washing*. La CDC, pour sa part, pratique un dialogue actionnarial soutenu sur la base de lignes d'engagement correspondant à une trajectoire 1,5°C et s'est ainsi engagée à aller vers la neutralité carbone de ses portefeuilles d'actifs d'ici 2050, avec des objectifs intermédiaires tous les cinq ans. L'impact des choix des investisseurs institutionnels est visible : on constate par

exemple que le débat, notamment lors d'assemblées générales de grands groupes comme chez Total en France, n'est plus seulement centré sur des enjeux financiers mais s'articule également autour des enjeux climatiques.

## Des indicateurs pour réorienter vers une économie soutenable

Nathalie Lhayani présente la politique de la CDC en matière d'intégration d'indicateurs de soutenabilité, construits sur les ODD, pour réorienter les financements et les investissements.

**Les ODD, une grammaire commune couvrant tous les enjeux de soutenabilités :** L'utilisation des **ODD**, pour guider les stratégies d'investissements et d'entreprises notamment, peut constituer une boussole qui a l'avantage d'être **partagée par les États, les collectivités locales et les parties prenantes**, tout en tenant compte des enjeux liés au **climat**, mais aussi des enjeux **sociaux**, de **développement économique** et de **maintien de la biodiversité**. L'utilisation de cette matrice ne peut être efficace qu'à trois conditions selon Nathalie Lhayani : 1/ considérer les ODD dans leur globalité, ceux-ci étant tous inter-connectés et indissociables, 2/ prioriser les ODD les plus pertinents au regard de l'activité de l'acteur concerné, 3/ décliner les ODD en indicateurs et cibles de performance pour maximiser les impacts positifs et réduire les impacts négatifs de la structure sur l'ensemble des objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

**L'introduction des ODD dans l'activité de financement de projets et de gestion d'actifs :** La transversalité des ODD, largement admise, a motivé leur intégration dans l'évaluation et la sélection des projets de financement de la CDC, sur les territoires. Afin de réaliser cette évaluation, une feuille de route a été conçue, en choisissant une batterie d'objectifs prioritaires à suivre **sur la base d'indicateurs chiffrés à un horizon fixé à l'avance et intégrés au pilotage stratégique global**. À ceux-ci s'ajoutent des objectifs « significatifs », jugés moins importants au regard des domaines d'intervention de la CDC, mais justifiant une certaine vigilance et un suivi de sa part. À cet outil d'aide à la sélection des investissements s'ajoute une politique d'intégration des ODD à la gestion des 180 milliards d'actifs - actions, obligations d'entreprises et obligations souveraines- gérés par la CDC.

## Au-delà des indicateurs

L'étape suivante dans l'accompagnement des entreprises vers des stratégies soutenables serait, selon Nathalie Lhayani, de passer à **une comptabilité durable**, pour expliciter leur dette vis-à-vis de l'environnement en définissant un capital social et un capital environnemental.

Questionnée sur la question de la planification, entendue comme le pendant de l'accompagnement des entreprises dans leur changement profond de stratégie, Nathalie Lhayani s'est prononcée comme étant très favorable à une **planification écologique**. **Nous avons déjà toutes les informations nécessaires** : pour le climat, on a la SNBC, les recommandations du HCC, le budget carbone en France. Il convient maintenant de les décliner **dans le détail**, secteur par secteur, avec l'ensemble des partenaires concernés. Olivier Fontan a quant à lui rappelé que **la planification est un des grands résultats de l'accord de Paris**. Tous les cinq ans, les États doivent

remettre leur contribution qui est censée planifier le développement économique et évaluer la trajectoire de diminution des émissions de gaz à effet de serre. En plus de cela, en 2020, comme une méta-planification, les États doivent présenter leur stratégie de long-terme jusqu'à 2050.